

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉS DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné que le règlement 02-236 intitulé : Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (NO 648) adopté le 27 janvier 2003, est entré en vigueur le 7 février 2003.

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent avis a pour objet de publier le résumé requis.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre) est modifié comme suit :

La carte du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre intitulée « Les grandes affectations du sol » est modifiée afin que l'aire d'affectation « habitation » H02-06 soit agrandie de manière à ne créer, avec l'aire d'affectation « institutionnelle et administrative » P02-03 (située à l'intersection de la rue des Érables et de l'avenue Duranceau, qu'une seule zone résidentielle.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 mars 2003

La greffière de la Ville
Me Jacqueline Leduc

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 7 mars 2003

Date de la demande : Le 5 mars 2003
